

# Les Nouvelles de janvier 2023

Meilleurs vœux !

Voici un tract que nous distribuons contre un projet d'antenne-relais Bouygues Télécoms sur Clairvaux. En vous remerciant de vos possibilités de diffuser.

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/tract-antenne-relais30122022.pdf>

Et voici un projet de brochure qui développe plus d'arguments

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/brochure-antenne-relais-bruejouis.odt>

Nous soutenir : Pti bio, 5 allées des Rosiers 12330 Marcillac

Faire un don en ligne sur :

<https://www.leetchi.com/c/collectif-du-vallon-linky-5g-dinformation-sur-les-objets-connectes-et-ondes-artificielles>

## Sommaire

1- TRIBUNE. Les foyers qui refusent le compteur Linky ne vont pas payer 5 euros par mois... et vont échapper aux coupures arbitraires d'électricité. Stéphane Lhomme • 6 janvier 2023

2- Loire Linky : un Ligérien remporte son procès face à Enedis. Article Le Progrès 6 janvier 2023

3- Electromagnétisme : Enedis condamné à verser 140 000 euros à un producteur de lait. France Info, 8 novembre 2022

4- Faux articles : une plainte contre X visant *Enedis* et *Avisa Partner* (communiqué de Stéphane Lhomme)

5- Pénurie d'enseignants dans les zones rurales : des "visio-remplaçants" prévus à la rentrée, *vraiment ?*

6- Le passe vaccinal détruit l'avenir des adolescents. Célia Izoard. Reporterre

7- Le passe vaccinal comme outil de contrôle politique. Par Célia Izoard. Reporterre

8- 5G millimétrique, changement de méthode ? Chiche ? Communiqué de PRIARTEM du 1er juin 2022

9- PRIARTEM au Comité de dialogue ANSES - Ondes et Valeurs limites d'exposition

10- Les futurs métros du Grand Paris auront la 5G

## 11- Électro-hypersensibilité et chimico-sensibilité : création d'un organisme dédié

« Johanna est une ancienne polytechnicienne, membre de ce collectif. Pour elle, désertier prend tout son sens puisque « *dans cette école, nous avons un statut militaire. Aujourd'hui, c'est la guerre au vivant que nous refusons de mener. La production industrielle à laquelle on nous somme de participer en tant qu'ingénieur est indissociablement civile et militaire. C'est un monde structuré par la guerre et le commerce, qui détruit les écosystèmes et bouleverse le climat* », dit-elle

<https://reporterre.net/La-desertion-germe-d-une-contre-societe>

Félix Tréguer devant le Conseil national du numérique :

*"Aujourd'hui, avec l'intelligence artificielle et la numérisation de l'ensemble des activités sociales [...] il ne fait plus de doute que le numérique est devenu aliénant, écocide [...]. Je serai donc partisan d'une désescalade numérique. Il est encore temps de mettre en place des politiques publiques numériques qui soient non seulement conformes à l'horizon démocratique mais aussi conscientes des impératifs écologiques. Pour cela, il serait [...] nécessaire de proscrire un grand nombre d'usages et de dispositifs."*

<https://cnumerique.fr/je-suis-partisan-d-une-desescalade-numerique-entretien-avec-felix-treguer>

Le CLODO toulousain (Comité liquidant et détournant les ordinateurs) au début des années 1980, se présentait ainsi :

*"Nous sommes des travailleurs de l'informatique, bien placés par conséquent pour connaître les dangers actuels et futurs de l'informatique et de la télématique. L'ordinateur est l'outil préféré des dominants. Il sert à exploiter, à fichier, à contrôler, à réprimer. Demain la télématique instaurera 1984, après-demain l'homme programmé, l'homme machine."*

Ses membres, qui n'ont jamais été pris, ont détruit nombre d'installations dans ce qui était alors la Mecque de l'informatique français.

<https://sniadecki.wordpress.com/2018/10/04/rmu-clodo/>

.....

## **1- TRIBUNE. Les foyers qui refusent le compteur Linky ne vont pas payer 5 euros par mois... et vont échapper aux coupures arbitraires d'électricité. Stéphane Lhomme • 6 janvier 2023**

Jeudi 15 décembre, l'Agence France presse (AFP) a diffusé une dépêche titrée « Électricité : le relevé de compteurs payant à partir du 1er janvier pour certains clients non équipés de Linky » et dont le contenu a été repris par de nombreux médias et sites web. Or, même si ce qu'a écrit l'AFP

n'est pas formellement faux, le fait est que la plupart des gens qui ont vu passer cette information ont été désinformés.

En effet, les personnes qui résistent depuis 2015 à l'invasion des compteurs communicants verts fluo ont juste à faire une auto-relève de leur consommation sur le site web du distributeur d'électricité Enedis, ou par téléphone, pour échapper au moins jusqu'en 2025 à la facturation actuellement agitée pour les intimider.

Notons qu'il s'agit bien d'une simple facturation, parmi les nombreuses autres figurant dans le catalogue des prestations d'Enedis, et en aucun cas d'une amende : les 4 millions de foyers encore équipés de compteurs ordinaires ne sont pas hors-la-loi.

Il était donc totalement injustifié de titrer sur l'infime partie des « anti-Linky » – quelques étourdis ? – qui ne feront pas cette auto-relève et paieront effectivement 5 euros par mois.

La véritable information que l'AFP aurait dû mettre en exergue est bien différente : en reconnaissant que l'on peut légalement garder son compteur ordinaire, sans avoir rien à payer ou en échange d'une modeste facturation de 5 euros par mois, Enedis avoue enfin que le Linky n'est pas obligatoire, ce que nous clamons depuis sept ans.

L'habitant « linkysé » est totalement dépossédé de son libre arbitre.

Et cela tombe bien car la récente affaire des cumulus illustre parfaitement l'une des principales raisons qui ont poussé tant de citoyens à s'opposer au programme Linky. Rappelons donc qu'un arrêté ministériel du 22 septembre 2022 autorise Enedis à utiliser les compteurs Linky pour empêcher le réchauffage de l'eau des cumulus pendant les heures creuses de la mi-journée, et ce sans l'accord des habitants.

Or, depuis 2015, il était partout prétendu que, avec les Linky, les habitants allaient pouvoir « maîtriser leur consommation » et « devenir acteurs » de cette consommation. Et finalement la première utilisation spécifique du Linky relève exactement du contraire : une prise en main autoritaire et arbitraire par Enedis et le gouvernement. Loin d'être acteur, l'habitant « linkysé » est au contraire totalement dépossédé de son libre arbitre.

Or, au vu du délabrement avancé du parc nucléaire d'EDF et des probables pénuries d'électricité à venir, il paraît inévitable que le pouvoir utilisera bientôt les compteurs Linky pour couper ou réduire arbitrairement l'accès à l'électricité des citoyens.

On peut d'ailleurs légitimement craindre une utilisation de classe des Linky, avec des coupures « en dentelle » épargnant les habitants aisés et réservées, sur le principe élaboré en Chine du « crédit social », aux pauvres, ruraux, « déviants », etc.

Seuls les « sans-Linky » peuvent encore échapper à une utilisation arbitraire des compteurs électriques. Et contrairement à ce qui a été écrit ici où là, ces gens ne se désintéressent pas des nécessaires efforts pour éviter le black-out électrique, ils font même partie des citoyens les plus attentifs à économiser l'énergie.

Mais, une fois de plus en France, les prétendues « élites » politiques et industrielles se croient habilitées à infantiliser les citoyens et à prendre des mesures arbitraires à leur place. Outre ses autres tares – surfacturations, dysfonctionnements divers, risques ondes et incendies, captation de donnée sur la vie privée, etc – le Linky est bien l'expression de ce mépris technocratique aveugle qui mène la France dans le mur.

Il faut absolument stopper la fuite en avant technocratique et technologique de nos sociétés.

Après que 10 milliards ont été gaspillés dans le programme Linky, et au lieu de lancer de ruineux chantiers de réacteurs nucléaires qui ne manqueront pas de finir en désastre comme celui de l'EPR de Flamanville, il faut absolument stopper la fuite en avant technocratique et technologique de nos sociétés, et préférer la modestie, la sobriété, les énergies renouvelables... et le respect des citoyens.

## **2- Loire Linky : un Ligérien remporte son procès face à Enedis. Article Le Progrès 6 janvier 2023**

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/VictoireJosephProgres060123.pdf.pdf>

« Le tribunal judiciaire de Saint-Étienne a donné gain de cause à un Ligérien, ce jeudi, dans son procès face à Enedis. L'entreprise doit remplacer le Linky de cet habitant de Saint-André-le-Puy par un compteur non communicant. Un compteur Linky a été installé le 13 janvier 2020 au domicile de Joseph Cascina. « Quelques jours après il a ressenti des acouphènes et des céphalées (maux de tête) », souligne Me Édouard Raffin, l'avocat de cet habitant de Saint-André-le-Puy. « Dès que je sors à l'extérieur, ils diminuent puis s'arrêtent », avait précisé Joseph Cascina, dans notre édition du 6 février 2020. Devant le refus d'Enedis de remplacer son compteur, il a saisi le tribunal judiciaire de Saint-Etienne qui a donné gain de cause à l'Andréen, ce mercredi. « Le tribunal ordonne le remplacement du compteur Linky au domicile de M. Cascina par un compteur non communicant. Enedis a deux mois pour réaliser cela », explique Me Raffin.

En cas de dépassement du délai, Enedis aurait une astreinte de 200 euros par jour de retard : « Enedis doit également verser 1 000 euros pour dommages et intérêts, ce qui lui rembourse ses frais de justice. C'est une victoire totale. » Enedis fait appel...

Le collectif stop linky 5G Loire précise :

« La juge tire au contraire de ce délai la justification de la gravité du préjudice : *"Il résulte du certificat médical du 27 février 2020 que monsieur Joseph CASCINA a mis en place des stratégies d'évitement, qu'il en résulte une gêne sociale, ce qui caractérise pour le médecin une forme invalidante du syndrome d'électro-hypersensibilité. L'apparition des symptômes dès la pose du compteur Linky avec une consultation médicale quelques jours après, la persistance des symptômes plus de deux ans après cette pose constatée par un médecin, l'impact invalidant sur la vie sociale de monsieur Joseph CASCINA et le risque sanitaire relevé médicalement, caractérisent un dommage imminent pour sa santé et justifie de faire droit à la demande de monsieur Joseph CASCINA"*.

Après rappel des arguments de l'avocate, la citation par la juge du rapport du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment du 27 janvier 2017 y met un sacré bémol : *"en fonctionnement normal d'un compteur Linky, 4 à 10 trames de collecte d'indice de consommation par minute circulent sur le réseau, émises par chaque compteur Linky et le concentrateur, que la circulation de ces courants électriques CPL dans le réseau électrique génère un champ magnétique qui décroît lorsque l'on s'éloigne du câble, que l'exposition est très faible mais quasi-permanente..."*

### **3- Electromagnétisme : Enedis condamné à verser 140 000 euros à un producteur de lait. France Info, 8 novembre 2022**

[https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/electromagnetisme-enedis-condamne-a-verser-140000euros-a-un-producteur-de-lait\\_5464993.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/electromagnetisme-enedis-condamne-a-verser-140000euros-a-un-producteur-de-lait_5464993.html)

Après l'installation en 2011 d'une ligne souterraine de 20 000 volts et d'un transformateur à 20 m de ses vaches, l'agriculteur avait remarqué des comportements anormaux dans son cheptel.

Enedis a été condamné à verser 140 000 euros à un agriculteur ornaïen dont la production de lait a drastiquement baissé après l'installation d'une ligne souterraine et d'un transformateur à proximité de son élevage, rapporte France Bleu Normandie mardi 8 novembre. "C'est une reconnaissance pour moi, mais aussi pour tous les autres éleveurs victimes", a réagi l'agriculteur Alain Crouillebois,

installé à La Baroche-sous-Lucé (Orne).

L'agriculteur affirme qu'à partir de 2011 et l'installation d'une ligne souterraine de 20 000 volts ainsi qu'un transformateur électrique à quelques mètres de son exploitation, la production de lait de ses vaches a drastiquement baissé. "Je perdais 50 000 euros à l'année", confie-t-il à France Bleu Normandie. Ses problèmes se sont arrêtés en 2019, quand la ligne et le transformateur ont été déplacés.

Alain Crouillebois est le vice-président de l'association nationale Animaux sous tension, une association d'agriculteurs s'estimant victimes des ondes électromagnétiques. Il espère "une prise de conscience des pouvoirs publics sur cette problématique-là [car] il y a des dommages collatéraux et ce sont les agriculteurs qui en font les frais".

En 2019, la cellule investigation de Radio France révélait que deux avocats allaient déposer plainte après des pertes de productivité mais aussi après des maladies et des morts suspectes de vaches, à proximité d'installation électrique, notamment dans l'Orne et en Loire-Atlantique. Dans ce dernier département, plus de 300 vaches sont mortes en sept ans, uniquement dans la commune de Nozay, près de Nantes, après le début des travaux de construction d'un parc éolien ».

#### **4- Faux articles : une plainte contre X visant Enedis et Avisa partner. Communiqué de Stéphane Lhomme, Directeur de l'Observatoire du nucléaire, Animateur du site web « Refus Linky Gazpar » du mercredi 13 juillet 2022.**

Enedis est le probable donneur d'ordre d'une campagne de déstabilisation me visant en 2017 et d'une campagne actuelle contre les "sans-Linky". A la suite de la récente enquête de Fakir, j'ai répertorié les divers "articles" qui m'ont visé dans mon engagement citoyens contre le programme de compteurs communicants Linky. Je croyais que cette prose mensongère et diffamatoire provenait de blogueurs technophiles. Or Médiapart et Agoravox viennent de dé-plublier ces "articles" car leurs auteurs - Y. Delannoy, Laurent Fortier, Jonathan Kozak, Julien Caillot et Cie sont en réalité de faux profils générés par l'agence de désinformation *Avisa Partner*.

Il est absolument nécessaire que la lumière soit faite sur cette affaire : non seulement pour démontrer qui - probablement Enedis - a orchestré la campagne de déstabilisation me visant, mais aussi et surtout parce que pullulent à nouveau actuellement sur le web de faux articles visant à intimider les millions de citoyens qui refusent encore et toujours le compteur espion Linky (...). J'ai donc demandé à mon avocat de préparer une plainte "contre X"... c'est-à-dire assurément contre Enedis et Avisa Partner.

#### **5- Pénurie d'enseignants dans les zones rurales : des “visio-remplaçants” prévus à la rentrée, vraiment ?**

<https://www.telerama.fr/enfants/penurie-d-enseignants-dans-les-zones-rurales-des-visio-remplacants-prevus-a-la-rentree-vraiment-7011057.php>

Les académies anticipent la rentrée tant bien que mal. Dernière trouvaille pour pallier le manque de remplaçants dans l'Éducation nationale : des enseignants en visioconférence. C'est ce que Nancy-Metz a décidé d'expérimenter dès septembre. Les académies ne savent plus quoi inventer. À l'approche des grandes vacances, ça turbine pour pallier la pénurie chronique d'enseignants remplaçants. Parmi les trouvailles locales, on a beaucoup glosé sur les opérations « job dating » lancées par Versailles, puis Amiens, qui visent à créer un vivier susceptible de venir renflouer les effectifs de contractuels. Mais les « innovations » dépendent aussi des spécificités locales. L'académie de Nancy-Metz, qui a perdu 495 postes d'enseignants du secondaire depuis 2017, a ainsi opté pour le recrutement d'une brigade de sept visio-remplaçants. Le rectorat souhaite qu'elle soit composée majoritairement de TZR volontaires – des professeurs titulaires affectés sur une zone de remplacement –, sans toutefois exclure la présence de contractuels. Dès la rentrée scolaire, ils seront prêts à venir en renfort, en cas d'absences dans l'académie.

Le principe a un air de déjà-vu : accueillis dans un établissement proche de leur domicile, ces enseignants feront cours à distance, devant un écran d'ordinateur fourni par l'Éducation nationale, à des élèves surveillés par des assistants d'éducation. Une formation est prévue pour leur apprendre à manier le logiciel, parler devant la caméra, projeter des contenus... Leurs missions dureront maximum sept semaines, ce qui correspond au laps de temps entre deux petites vacances scolaires. Par exemple pour remplacer au pied levé un enseignant qui doit subir une intervention chirurgicale non prévue et donc impossible à anticiper. Les absences de plus longue durée, liées à des congés maternité ou des arrêts maladie, seraient plus faciles à gérer, selon l'académie, qui affirme que l'expérimentation présentée en comité technique académique le 10 mars 2022 devrait être testée pendant deux ans maximum.

Des déserts éducatifs ?

Du côté des syndicats, le scepticisme domine. « *Penser que l'on peut assurer des remplacements par visioconférence est une illusion qui dénote une méconnaissance de la réalité du travail fait en classe : comment un enseignant pourrait-il enseigner à une classe qu'il ne connaît pas et dans une salle où il n'est pas ?* » déplore le Snes-FSU Lorraine dans un communiqué. L'expérience du confinement prouve combien il est difficile en distanciel de motiver les élèves, de réajuster son enseignement au fil de la séance, de créer du dialogue avec la classe, de proposer une aide individuelle pour lever un blocage, d'instaurer un climat de confiance... Au niveau national, les syndicats craignent que ce ne soit qu'un premier pas destiné à être élargi à l'ensemble du territoire. Ce que dément l'académie, qui reconnaît volontiers que c'est un pis-aller : « *On aurait préféré mettre des profs en présentiel, mais on ne trouve personne dans les zones rurales isolées de la Meuse ou des Vosges. Les profs habitant dans les grandes villes n'ont pas envie de faire une heure et demie de voiture pour aller travailler. On a un problème d'attractivité. Donc on préfère des brigades numériques que rien du tout.* » Après les déserts médicaux, les déserts éducatifs...

## **6- Le passe vaccinal détruit l'avenir des adolescents. Célia Izoard. Reporterre**

<https://reporterre.net/Le-passe-vaccinal-detruit-l-avenir-des-adolescents>

Célia Izoard, journaliste, est coauteure de La Liberté dans le coma : Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer (Groupe Marcuse, La Lenteur, réed. 2019) et a traduit et

préfacé 1984, de George Orwell (Agone, 2021). Elle est aussi chroniqueuse pour *Reporterre*.

« *Tu veux retourner au cinéma ? Aller en soirée ? Pense à te faire vacciner.* » Le bout de papier date de cet été, mais il est déjà un peu jauni. Je l'ai accroché sur le mur de la cuisine, pour mémoire. C'est un flyer pour les adolescents qui fait la promotion d'un vaccinodrome ouvert dans la salle polyvalente du coin, avec les logos de la préfecture, de l'Agence régionale de santé et de l'hôpital. Dans une petite bulle, au-dessus d'un dessin représentant une infirmière et un enfant avec une seringue sur le bras, il est même écrit : « *1 entrée offerte à la base de loisirs pour toute personne vaccinée lors de cette opération.* »

Au moment où ce flyer a atterri dans ma cuisine, on savait depuis longtemps que les adolescents en bonne santé ne couraient qu'un très faible risque d'être atteints d'une forme grave de Sars-Cov-2, comme l'a constaté la Haute autorité de santé. En juin 2021, le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) rendait son avis au ministère de la Santé sur l'extension de la vaccination aux 12-18 ans. Il rappelait que « *les formes graves de l'infection par la Covid-19 sont très rares chez les moins de 18 ans* » et que « *le recul existant ne permet pas d'assurer la pleine sécurité de ces nouveaux vaccins chez l'adolescent* ». Selon le CCNE, les adolescents n'auraient donc aucun bénéfice médical à être vaccinés et ne le feraient que pour contribuer à un bénéfice collectif, celui de renforcer l'immunité au sein de la population. Aussi, « *il semble souhaitable [...] d'accepter de vacciner contre la Covid-19 les adolescents qui le demandent, mais après avoir reçu une information claire et adaptée à cette tranche d'âge sur les incertitudes liées à la maladie, au vaccin lui-même et à son efficacité à moyen et long terme. Avec cette mise en garde : « Si la vaccination leur était présentée comme leur seule chance de retour à une vie normale, cette pression effective poserait la question de la validité de leur consentement.* »

### Consentement extorqué

Un mois après l'avis du CCNE, le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur du passe sanitaire : les adolescents non vaccinés sont interdits de sport, de bibliothèque, de piscine, de cinéma, de musée, de train, de concerts, de café et de restaurant. Sur la base des informations fournies par les entreprises pharmaceutiques, on a martelé que les vaccins sont sans risques. Le gouvernement a méprisé les recommandations éthiques les plus élémentaires et bafoué le consentement des adolescents. Six mois plus tard, en pleine vague Omicron, on constate que les vaccins disponibles n'offrent pas une immunité durable et n'ont qu'une efficacité modérée sur la contagion. Pour les jeunes sans comorbidité, la balance bénéfico-risque est devenue très discutable. Il n'y a pas de retour à la vie normale. Et il semblerait qu'en plus d'avoir extorqué leur consentement par la culpabilisation et le chantage au passe sanitaire, on ait exposé la santé de près de 3,8 millions d'adolescents (76,6 % des 12-17 ans sont vaccinés [1]). Impossible de savoir quelles répercussions ces deux doses pourraient avoir sur leur santé. Peut-être aucune, espérons-le. Sinon, il y a de fortes chances pour que personne n'en endosse jamais la responsabilité.

Notre situation m'évoque cette formule du philosophe italien Ignazio Silone : nous sommes « *comme une personne qui a reçu un formidable coup de massue sur la tête et qui continue à se tenir debout, à marcher, à parler et à gesticuler sans se rendre pleinement compte de ce qui lui arrive* [2]. » (...)

On assiste à la destruction de l'avenir d'une génération, et des suivantes, et on le sait. « *Nous ne pouvons assumer la responsabilité du présent que si nous nous ressaisissons de notre responsabilité vis-à-vis de l'avenir* ». Le capitalisme industriel les condamne à des chaleurs insupportables, à des pénuries d'eau et à des milieux toxiques. La plus grande partie de ces phénomènes sont irréversibles. Une politique de croissance techno-industrielle déguisée sous le nom de « transition écologique » ne pourra pas l'enrayer. On le sait, mais on ne peut pas le regarder en face tant qu'on



ne s'attaque pas aux puissances qui entretiennent cette inertie. De cette toile de fond tragique, de cette immense zone de refoulement dans laquelle les enfants ne sont déjà plus protégés, il découle qu'on peut leur faire subir à peu près n'importe quoi. Ne doivent-ils pas se préparer à d'autres urgences, bien plus graves ? Une campagne de vaccination coercitive n'offrant aucune sorte de garantie, cela fait-il une si grande différence au milieu d'un tel tableau ?

Peut-être avons-nous tellement refoulé notre impuissance et notre culpabilité face à ce futur impensable que nous n'arrivons plus à défendre quoi que ce soit au présent. Mais nous ne pouvons assumer la responsabilité du présent que si nous réussissons à nous ressaisir de notre responsabilité vis-à-vis de l'avenir. Si nous voulons trouver la force de lutter contre ce que le quotidien offre de décisions ineptes et injustes, nous sommes obligés d'affronter les perspectives les plus sombres et de construire, face à elles, de vraies alternatives politiques, sensées et concrètes.

## **7- Le passe vaccinal comme outil de contrôle politique. Par Célia Izoard. Reporterre**

[https://reporterre.net/Le-passe-vaccinal-comme-outil-de-contrôle-politique?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Le-passe-vaccinal-comme-outil-de-contrôle-politique?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

Dans son rapport de septembre 2021, le Conseil d'État, dressant le bilan des états d'urgence en France, en rappelle le danger. « *L'activité de police administrative a ceci de particulier qu'elle vise à prévenir des comportements que la société juge dangereux, préviennent les conseillers d'État. Si les objectifs qui lui sont assignés sont trop exigeants ou utopistes, elle peut conduire à entraver toute liberté individuelle. Elle porte en elle les germes de la tyrannie, comme l'a parfaitement démontré George Orwell dans son livre 1984.* » (...)

C'est l'occasion de vous faire visiter un petit bourg de 2 000 âmes du sud-ouest de la France, avec ses ruelles médiévales et sa maison romane du XII<sup>e</sup> siècle : bienvenue à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne). En avril 2021, toujours pour motifs sanitaires, le maire a pris un arrêté interdisant la distribution de tracts sur le marché. L'idée, expliquait-il, était d'« *en finir avec quelques individus qui sont contre tout et qui créent des attroupements en distribuant des tracts* ». La semaine suivante, sur le marché du dimanche, des habitants du coin se sont contentés de distribuer l'arrêté municipal. L'un d'eux a été verbalisé. Il a contesté l'amende et s'est retrouvé au tribunal pour avoir tracté l'arrêté interdisant la distribution de tracts... Début janvier, la mairie a annoncé que la commission « Aménagement et développement urbain » serait soumise au passe sanitaire. Certains de ses membres les plus actifs font justement partie de ceux qui dénoncent « la société du QR code ». Cette restriction d'accès ne serait-elle qu'une coïncidence ? Sollicité par ses lecteurs, le journal local AVIS a interrogé la préfecture sur la légalité de la mesure. Réponse : « *Les réunions liées à la démocratie locale ne sont pas soumises au passe sanitaire.* » Deux jours avant la tenue de la commission, la mairie a dû renoncer à vérifier les QR codes. Mais à ceux qu'on avait essayé d'écarter, l'élu a adressé ces mots au début de la réunion : « *On a fait un effort sur le passe sanitaire, on a été souples, donc il faut aller vite, on va pas s'éterniser.* » Doivent-ils comprendre qu'à défaut d'être absents, ils sont priés de se taire ?

## **8- La 5G millimétrique : changement de méthode... Chiche ?**

Communiqué de PRIARTEM du 1er juin 2022



5G acte 2 : la 5G millimétrique annoncée pour 2023 est sur les starting blocks. En effet, l'ARCEP lance une consultation publique pour préparer le futur des réseaux mobiles, prémisses de l'attribution de fréquences toujours nouvelles comme le 26GHz. Une nouvelle fois, PRIARTEM et Agir pour l'environnement demandent à ce qu'une réelle évaluation sanitaire et environnementale et un débat public encadré par la Commission Nationale du Débat Public soient menés avant toute décision d'attribution de nouvelles fréquences. Il s'agirait d'une première dans l'histoire des communications mobiles, les citoyens étant depuis l'émergence de la 2-3-4G mis devant le fait accompli d'une forme d'obsolescence décennale des technologies et considérés comme cobayes face à des expositions aux ondes toujours plus intenses. Le précédent quinquennat avait d'ailleurs été émaillé par une séquence rocambolesque relative au déploiement de la 5G dans la bande 3,5GHz. En effet, suite aux recours devant le Conseil d'Etat intentés par PRIARTEM et Agir pour l'environnement et à la fronde de maires nouvellement élus en 2020, imposer la 5G est devenue une priorité au plus haut niveau. La convention citoyenne sur le climat avait été désavouée, le Haut Conseil pour le Climat ignoré, les Inspections ministérielles opportunément convoquées, séquence qui – rappelons-le, avait culminé par la sortie du Président de la République renvoyant ses opposants à une *Amish attitude*. Cette séquence s'était lamentablement terminée par l'attribution des fréquences avant même la parution de l'avis de l'Agence sanitaire et par une décision du Conseil d'Etat refusant de qualifier de plan et programme le déploiement de la 5G, ce qui fermait le ban à toute évaluation et débat préalable. Stephen Kerckhove, délégué général d'*Agir pour l'environnement* alerte : « *La 5G millimétrique, c'est la prolifération dans notre environnement d'antennes sur le mobilier urbain et d'objets communicants proches du corps, conçus pour capter notre attention et nos données, émetteurs d'ondes, et dont la fabrication est catastrophique pour le climat, la pollution de l'eau et des sols, les droits humains et la santé des populations des territoires où ils sont assemblés et où sont extraites les matières entrant dans leur fabrication* ».

Pour Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM, la situation est claire : « *l'ANSES, malgré une communication fumeuse sur la 5G, recommande toujours la prudence en matière d'exposition aux ondes. L'agence sanitaire mène actuellement une expertise en matière de cancer et engage des réflexions avec un regard nouveau sur les valeurs limite d'exposition. Elle pointe un risque possible de la 5G millimétrique sur le fonctionnement des membranes cellulaires, lesquelles jouent un rôle fondamental dans le vivant. Il n'est pas responsable d'ignorer ces alertes* ». C'est pourquoi, nous appelons la Première Ministre à décider d'un moratoire sur l'attribution du 26GHz. Après des décennies de laisser-faire en faveur des industriels des télécommunications, nous en appelons à la construction d'une réelle politique en matière de communications numériques qui minimisent les atteintes au climat et à l'environnement, à la santé et aux droits humains.

## **9- PRIARTEM au Comité de dialogue ANSES - Ondes et Valeurs limites d'exposition**

[https://www.youtube.com/watch?v=KXNWW\\_-OzTYU](https://www.youtube.com/watch?v=KXNWW_-OzTYU)

5 avr. 2022. Lors du comité de dialogue "Radiofréquences et santé" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 3 novembre 2021, Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM, a fait une intervention dans le cadre de l'atelier de réflexion sur Indicateurs et valeurs limite d'exposition. Elle a pu exposer le point de vue de l'association sur la manière dont les radiofréquences devraient être traitées pour une réelle protection de la population, en s'inspirant des concepts de la toxicologie pour la détermination des Valeurs Toxicologiques de Référence. Elle a ainsi mis en lumière les failles du système actuel, basé sur les postulats non démontrés de la Commission Internationale pour la Protection contre les Rayonnements non Ionisant (ICNIRP).

## 10- Les futurs métros du Grand Paris auront la 5G :

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/06/01/les-futurs-metros-du-grand-paris-aurent-la-5g\\_6128451\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/06/01/les-futurs-metros-du-grand-paris-aurent-la-5g_6128451_3234.html)

La ligne 15, dont la mise en service est prévue pour la fin 2025, sera le premier métro européen entièrement équipé de cette technologie (...). Pour ce tronçon, plus d'un millier de routeurs 5G, sorte de gros modems fournis par l'équipementier sud-coréen Solid, seront fixés aux murs des 16 gares et des 33 kilomètres de tunnel. Toute la complexité du chantier tient à la nature de l'environnement, « *tout en souterrain, avec des gares enterrées sur plusieurs étages et de nombreux couloirs, ce qui impose de déterminer les meilleurs emplacements pour assurer une bonne couverture* », explique Thierry Papin, directeur général de Totem en France, la filiale d'Orange spécialisée dans le déploiement de réseaux mobiles, qui a remporté l'appel d'offres lancé par la Société du Grand Paris. Les quatre opérateurs français (Bouygues, Free Mobile, Orange et SFR) loueront cet équipement partagé pour que leurs abonnés puissent passer leurs appels. Entièrement supporté par Totem, l'investissement nécessaire pour construire ce réseau neutre dépasse les 10 millions d'euros. (...) A la différence des lignes intra-muros du métro parisien, construites pour la quasi-totalité d'entre elles avant l'invention du téléphone mobile, le chantier du Grand Paris Express, qui réunit les quatre nouvelles lignes 15, 16, 17 et 18, prévoit dans son architecture la présence de locaux techniques climatisés nécessaires au bon fonctionnement des équipements de téléphonie mobile. Pour apporter la 4G dans le métro parisien, la principale difficulté, outre les poussières fragilisant les équipements, résidait dans l'absence de tels locaux climatisés dans les stations. Ce qui explique l'arrivée tardive de l'Internet mobile dans les rames et sur les quais. Les lignes 16 et 17, qui commenceront à circuler progressivement à partir de la mi-2026, seront équipées selon le même principe par l'espagnol Cellnex. L'appel d'offres pour la ligne 18 est en cours. Totem a prévu de concourir. Nicolas Roy, le PDG de Totem, vise aussi d'autres projets similaires, « *comme des prolongements de lignes de métro ou des lieux de rassemblement de foules comme les stades* ». Avec, en ligne de mire, l'équipement en 5G des sites des Jeux olympiques de 2024 à Paris.

## 11- Électro-hypersensibilité et chimico-sensibilité : création d'un organisme dédié

<https://www.alternativesante.fr/electrosensibilite/electrohypersensibilite-creation-en-france-d-un-organisme-dedie>

Face à la montée du nombre de personnes concernées par l'électro-hypersensibilité, plusieurs associations issues de la société civile se sont unies au *European Cancer and Environment Research Institute* (un institut de recherche scientifique indépendant à dimension européenne qui a vocation à « *découvrir et comprendre les causes environnementales du cancer et d'autres maladies* ») pour créer un organisme visant à développer les connaissances et la recherche autour de cette pathologie.

L'ARIEM, pour Association pour la recherche internationale sur l'EHS (électro-hypersensibilité) et la MCS (*Multiple Chemical Sensitivity* ou Sensibilité Chimique Multiple, qui est couplée à 25 % des cas d'EHS), a donc vu le jour ce 24 mai 2022. Sous le patronage d'un conseil scientifique international rassemblant des experts de haut niveau, cette association devrait permettre de mieux comprendre ce phénomène qui toucherait environ trois millions de personnes dans l'Hexagone.

Les deux membres fondateurs de l'ARIEM sont le *European Cancer and Environment Research*

Institute (ECERI), représenté par son président le professeur Dominique Belpomme, et l'association Alerte Phonegate qui alerte régulièrement concernant les risques pour la santé des téléphones mobiles et de leurs ondes. Quatre autres associations ont également favorisé la création de cet organisme : Robin des Toits, POEM26, SOS MCS et Zones Blanches.

Entre difficultés de prise en charge médicale et persistance des symptômes, il est apparu indispensable à ces acteurs de développer une structure centralisant les connaissances issues des recherches de haut niveau, en France et à l'international, qui visera également à « *informer le corps médical et les pouvoirs publics face au nombre croissant de patients atteints de ces pathologies et des conséquences tant dans leurs vies personnelle, sociale que professionnelle* ».

## **Addendum :** **« C'est toujours bon à savoir... »**

### **La Poste annonce la suppression du timbre rouge au 1er janvier 2023**

Pour les envois urgents, il sera possible d'envoyer "une e-lettre rouge" depuis LaPoste.fr livrée en un jour et commercialisée à 1,49 euros. "Pour les clients éloignés du numérique, La Poste proposera la possibilité d'envoyer une e-lettre rouge depuis un bureau de poste, sur un automate ou avec l'aide d'un conseiller", explique le communiqué ([https://www.francetvinfo.fr/societe/debats/timbre-marianne/la-poste-annonce-la-suppression-du-timbre-rouge-au-1er-janvier-2023\\_5269738.html#xtor=CS2-765-%5Bautres%5D-](https://www.francetvinfo.fr/societe/debats/timbre-marianne/la-poste-annonce-la-suppression-du-timbre-rouge-au-1er-janvier-2023_5269738.html#xtor=CS2-765-%5Bautres%5D-))

-----

### **Juin 2022 : discours d'un collectif d'étudiants, remise de diplôme de l'Ecole AgroParis Tech**

*« Nous sommes plusieurs à ne pas vouloir faire mine d'être fiers et méritant.e.s d'obtenir ce diplôme à l'issue d'une formation qui pousse globalement à participer aux ravages sociaux et écologiques en cours.[...] Nous ne croyons pas que nous avons besoin de toutes les agricultures, nous voyons plutôt que l'agro-industrie mène une guerre au vivant et à la paysannerie partout sur terre. Nous ne voyons pas les sciences et techniques comme neutres et apolitiques, nous pensons que l'innovation technologique ou les start-ups ne sauveront rien d'autre que le capitalisme. Nous ne croyons ni au développement durable ni à la croissance verte, ni à la « transition écologique », une expression qui sous-entend que la société pourra devenir soutenable sans qu'on se débarrasse de l'ordre social dominant. AgroParis Tech forme chaque année des centaines d'élèves à travailler pour l'industrie de diverses manières : trafiquer en labo des plantes pour des multinationales qui renforcent l'asservissement des agricultrices et agriculteurs, concevoir des plats préparés et ensuite des chimiothérapies pour soigner les maladies causées, inventer des labels « bonne conscience » pour permettre aux cadres de se croire héroïques en mangeant mieux que les autres, développer des énergies dites « vertes » qui permettent d'accélérer la numérisation de la société tout en polluant et en exploitant à l'autre bout du monde, pondre des rapports RSE d'autant plus longs et délirants que les crimes qu'ils masquent sont scandaleux, ou encore compter des grenouilles et des papillons pour que les bétonneurs puissent les faire disparaître légalement. Ces jobs sont destructeurs et les choisir c'est nuire en servant les intérêt de quelques-uns, ce sont pourtant ces débouchés qui nous ont été présentés tout au long de notre cursus AgroParis Tech, en revanche on ne nous a jamais parlé des diplômés qui considèrent que ces métiers font davantage partie des problèmes que des solutions, et qui ont choisi de désertter. [...] Ne perdons pas notre temps, et surtout ne laissons pas filer cette énergie qui bout quelque part en nous, désertons avant d'être coincés par des obligations financières, n'attendons pas que nos mômes nous demandent des*

*sous pour faire du shopping dans le métavers car nous aurons manqué de temps pour les faire rêver à autre chose, n'attendons-pas d'être incapables d'autre chose qu'une pseudo-reconversion dans le même taf mais repeint en vert, n'attendons pas le 12e rapport du GIEC qui démontrera que les états et les multinationales n'ont jamais rien fait d'autre que gruer les problèmes et qui placera ses derniers espoirs dans les soulèvements et les révoltes populaires. Vous pouvez bifurquer maintenant, commencer une formation de paysan boulanger, partir pour quelques mois de woofing, participer à un chantier sur une ZAD ou ailleurs, vous engager auprès de celles et ceux qui en ont besoin, vous investir dans un atelier-vélo autogéré ou rejoindre un week-end de lutte avec les Soulèvements de la Terre. Ça peut commencer comme ça, à vous de trouver vos manières de bifurquer. »*

-----

**« Le terme technologie est assez récent, il remonte à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (...) on devrait définir la technologie comme le régime préférentiel de la technique dans un monde capitaliste. Qui a des caractéristiques très particulières : le fait de reposer sur l'apport d'énergie extérieure très important, fondé sur le postulat selon lequel il faut limiter la main d'œuvre humaine le plus possible, et la caractéristique de la boîte noire, c'est à dire une technique dont la majorité des gens et des travailleurs et des travailleuses sont dépossédés au profit des ingénieurs et des scientifiques (...) Et la boîte noire, même au sens physique et matériel : il y a un réalisateur que j'aime beaucoup qui s'appelle Harun Farocki qui dit « le capital enferme la technique derrière ses murs ». La technologie, il y a quelque chose de cela...vous regardez un appareil. Puisque avant, dans l'histoire de ces mots, la technique désignait plutôt, plus souvent un savoir faire ou quelque chose d'immatériel dont les gens disposent, qu'ils ont en partage, qu'un objet machine. La technologie c'est la machine »** (Célia Izoard, <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/partie-1-montee-3-avril-22.mp3>)

-----

**« Les ingénieurs qui ont rejoint la coopérative de l'Atelier Paysan font un boulot formidable pour promouvoir l'autonomie des agriculteurs (et pas celle des tracteurs) »**

*« Vous connaissez peut-être Antonio García Martínez ? Ancien analyste financier chez Goldman Sachs, il a créé une start-up rachetée par Twitter, s'est fait embaucher par Facebook avant de tout plaquer (avec pas mal d'argent en poche). Sur la Silicon Valley, dont il décrit le quotidien dans un best-seller intitulé Chaos Monkeys, il fait ce commentaire lapidaire : « Chaque fois que je rencontre quelqu'un d'extérieur à la Silicon Valley – quelqu'un de normal –, je peux trouver dix entreprises qui travaillent comme des dingues pour lui piquer son job. » Perfectionner les véhicules autonomes, c'est, consciemment ou inconsciemment, participer à cette guerre entre « les gens qui diront aux ordinateurs quoi faire et les gens à qui les ordinateurs diront quoi faire », pour reprendre la formule de Marc Andreessen, fondateur du navigateur Web pionnier Netscape. (...) En pratique, le plus souvent, vous êtes jeunes, vous êtes plutôt protégés socialement, et vous pourriez prendre des risques. Les ingénieurs qui ont rejoint la coopérative de L'Atelier Paysan font un boulot formidable pour promouvoir l'autonomie des agriculteurs (et pas celle des tracteurs). Ils mettent au point des machines simples, sans électronique, visant à préserver les sols et le confort de travail des paysans. Ils diffusent en open source des plans de conception d'outils hors normes, adaptés aux petites exploitations, ils organisent des stages pour réparer ou fabriquer ces outils ; tout ça pour aider les agriculteurs à ne pas entrer dans une spirale d'endettement et à ne pas suivre*

*comme des zombies les avancées de l'agriculture 4.0 qui condamne la majorité d'entre eux. Aussi : vous pourriez vous demander quels problèmes appellent des solutions techniques, et constater humblement que certaines questions, telles que le réchauffement climatique ou l'absurdité d'une grande partie des jobs du monde contemporain, exigent avant tout des solutions politiques, qui nécessitent d'être débattues par le plus grand nombre. Bien sincèrement.»* (Célia Izoard, <http://carfree.fr/index.php/2020/10/26/lettre-aux-ingenieurs-du-vehicule-autonome/>)